



Ville apprenante et exemplaire



Crédit photo : Cassandra McCleery
kassandra@copenhagenize.eu

Stratégie de mise en œuvre

Comment

Pour s'affirmer comme cheffe de file en mobilité active et en intermodalité, la Ville aspire à devenir apprenante et exemplaire, autant dans ses méthodes de travail que dans la promotion des modes de transports actifs.

La Ville s'engage à bonifier ses méthodes de travail et les réflexes d'équipe pour tenir compte systématiquement de l'accessibilité universelle ainsi que les besoins des piétons et cyclistes dans tous ses projets (**action 4.1.3**). Par exemple, lors d'entraves temporaires sur un trottoir ou une piste cyclable, la Ville vise à améliorer les réflexes d'équipe pour diminuer les incidences sur la mobilité active, soit par l'aménagement d'un chemin piétonnier et cyclable alternatif et tenant compte de l'accessibilité universelle (**action 2.2.5**) ou par toutes autres méthodes appropriées. Bonifier ses méthodes de travail passe également par l'organisation de formations destinées aux employés municipaux sur les aménagements en faveur de la marche et du vélo (**action 4.1.2**). La Ville restera à l'affût des innovations, des nouvelles études et des pratiques émergentes à ce sujet.

La réalité sur le terrain est également une source importante d'apprentissages. Ainsi, l'utilisation des réseaux et l'évolution des pratiques seront documentées en continu (**action 1.6.1**). Afin de s'assurer que les aménagements actuels et projetés répondent aux

besoins de tous, la Ville intégrera les principes d'équité et d'inclusivité dans les analyses en amont de ses interventions. Par exemple en utilisant les principes de l'analyse différenciée selon les sexes (ADS +), le tout dans une perspective intersectionnelle. De plus, des sorties terrain seront organisées pour visiter les infrastructures avant et après les travaux de réaménagement dans un but d'amélioration continue et d'appropriation des projets par les personnes et les organisations participantes (**action 4.3.3**).

Apprendre, c'est également être à l'écoute de l'expertise des acteurs clés de la mobilité active de la région de Québec, notamment ceux qui siègent au comité de suivi des actions de la Vision (**action 4.3.4**).

À travers d'autres actions, la Ville s'engage à devenir exemplaire en matière de mobilité active et d'intermodalité. D'une part, des actions seront déployées pour développer un réflexe de transport actif chez les équipes de la Ville. Dès que la Ville organisera un événement, une activité ou autre, elle devra penser automatiquement au vélo et à la marche comme moyens pour y accéder (**action 4.1.1**). Ainsi, des efforts seront déployés à l'interne pour promouvoir les modes de transports actifs (ex. : défi journée sans voiture, activités d'informations). D'autre part, la Ville souhaite que ses actions liées à la mobilité active et l'intermodalité soient reconnues par l'obtention d'une certification (**action 4.3.2**). Il existe des certifications bien connues, notamment la certification *Vélosympathique*, qui permettent d'apprécier l'évolution de la culture du vélo et de la marche dans une collectivité. En soumettant sa candidature pour l'obtention d'une certification, cela permettra d'évaluer de manière objective l'efficacité des actions mises en œuvre par la Ville tout en s'affichant clairement en faveur de la mobilité active.

Cibles

1

Évaluer le taux de satisfaction sur les services de la Ville en matière **de mobilité active** et viser une note globale moyenne **de 7,5/10**

2

Effectuer au moins une sortie terrain par année impliquant simultanément du personnel d'au minimum 3 services

3

Avoir une certification en faveur de la mobilité active avant 2028

